

que vous vous êtes parlé.

Je suis un légaliste. Donc, lorsqu'un théâtre ou un opérateur bénéficie de plus de 250 000 euros de dotations, comme vous l'avez précisé, toute subvention complémentaire qui lui serait accordée nécessite une décision du gouvernement. C'est la loi, c'est la règle, c'est la procédure! C'est donc cette règle et cette procédure qui doivent être respectées et c'est ce que vous faites.

Je n'ai rien de particulier à vous reprocher. Vous avez choisi de ne pas répondre à l'une de mes questions, je peux le comprendre. Je m'interroge surtout sur les méthodes utilisées par votre prédécesseure lorsqu'elle était chargée de la Culture. Je sais qu'elle était relativement proche du directeur du théâtre Le Public, ce que je ne lui reproche pas. Je m'interroge sur la manière dont elle a géré les dossiers et fait des promesses de subvention.

Je note en tout cas que, d'après le directeur du théâtre Le Public, il existe bel et bien un écrit dans lequel Mme Milquet fait état d'une promesse de subvention complémentaire de 200 000 euros. Je n'ai pas vu ce courrier moi-même et je laisse à la Justice le soin de trancher la question. Mais si cela s'avère exact, ce serait à mon goût une gestion cavalière des deniers publics de la part de Mme Milquet. Je m'interroge dès lors sur ses rapports avec les opérateurs. Toujours est-il que je regrette qu'une affaire comme celle-là termine devant le tribunal!

(Mme Isabelle Emmery, vice-présidente, prend la présidence)

3.4 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien à des réseaux et lieux de diffusion (action n° 22) de la synthèse de BLL»

3.5 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Amélioration du "statut" d'artiste et des règles y relatives (action n° 11 de la synthèse finale de BLL)»

3.6 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 4 de la synthèse finale de BLL sur la réforme des missions et du fonctionnement des instances d'avis»

3.7 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action

n° 27 de la synthèse finale de "Bouger les lignes" – Déploiement d'une nouvelle alliance culture-école»

3.8 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 8 de la synthèse finale de "Bouger les lignes" – Coopérations institutionnelles»

3.9 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 9 de la synthèse finale de "Bouger les lignes"»

3.10 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 14 de la synthèse finale de "Bouger les lignes"»

3.11 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 15 de la synthèse finale de "Bouger les lignes"»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces huit questions orales. *(Assentiment)*

M. Olivier Maroy (MR). – La meilleure manière d'obtenir de bonnes réponses, c'est de pouvoir avoir une réponse pour chaque question. C'est dommage de grouper une dizaine de questions. La réponse sera très longue et, en termes d'efficacité, ce n'est pas optimal. Je donne juste mon avis, mais vous n'êtes pas obligés de le partager. Ce sont des questions précises et, pour un bon travail parlementaire, il aurait été plus efficace d'obtenir une réponse individuelle pour chacune d'entre elles.

M. Philippe Knaepen (MR). – La Conférence des Présidents s'est penchée sur la question. Aucun chef de groupe, aucun participant, n'a remis en question la proposition des services de joindre ces questions. Je respecte totalement le règlement qui s'applique dans ce cas de figure, Monsieur Maroy. Il faudra vous y faire. Nous essayons de changer le règlement depuis des mois... Mais il n'y a aucun accord possible entre les différents partis réunis autour de cette table.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Dans son programme «Bouger les lignes», le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se donne pour objectif d'assurer la diversité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire via la mise en réseau de petits lieux de diffusion tels que le réseau Club Plasma et l'association sans but lucratif Court-circuit. Cette dernière, qui fête ses

25 ans cette année, a pour dessein de soutenir le secteur du rock en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Club Plasma, quant à lui, a également pour objectif la promotion du rock via son réseau d'organisateurs de concerts et de salles répartis sur l'ensemble du territoire de notre Fédération. Concrètement, le but de ces structures est d'offrir une plus grande visibilité à ce style de musique ainsi que de permettre à des artistes débutants, émergents ou confirmés de se produire, de travailler en résidence ou encore de bénéficier de locaux de répétition.

Il est inutile de préciser que ces petits lieux de diffusion sont vitaux à l'heure où la culture a un besoin crucial de réflexion et d'ouverture d'esprit. C'est la raison pour laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré des conventions avec ces structures. En fonction de leurs besoins, ces dernières reçoivent des subventions de fonctionnement, d'un montant allant de 27 000 à 35 000 euros par an.

En 2016, le club Plasma fêtait ses dix années d'existence. À cette occasion, Madame la Ministre, vous avez attribué à cette structure une aide financière supplémentaire de 150 000 euros. Ce montant devait principalement couvrir les cachets des artistes. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

La question du statut des artistes alimente de nombreux débats depuis des années. En outre, ce sujet est particulièrement complexe puisqu'il fait entrer en ligne de compte, depuis la sixième réforme de l'État, des compétences appartenant au pouvoir fédéral, aux Régions et aux Communautés. En septembre 2016, vous indiquiez dans «*L'écho*» vouloir faire prendre conscience aux autres niveaux de pouvoir qu'il y a des moments où les artistes sont visibles et des moments de création où ils ne le sont pas. De ce fait, vous estimez qu'il conviendrait d'en tenir compte, y compris dans le contrôle de la disponibilité de ces artistes. En février dernier, vous précisez vos propos en annonçant que non seulement les artistes ne sont pas indemnisés durant ces périodes, mais, qu'en outre, ils ne peuvent pas les compter comme temps de travail. Ceci entraîne des conséquences immédiates sur la difficulté d'obtenir le statut d'artiste. En définitive, vous demandiez des changements dans ce domaine.

La synthèse finale de «*Bouger les lignes*» préconise une amélioration du statut d'artiste, et ce par le biais d'un assouplissement de certaines règles fondamentales pour les artistes et les techniciens dans l'obtention et la gestion de ce statut. Cet assouplissement sera défendu auprès du niveau fédéral et portera sur quatre règles: l'accès à la protection de l'intermittence, avec une attention particulière pour les jeunes; le cumul entre la rémunération pour prestation et l'allocation de chômage; le cumul entre les allocations de chômage et les revenus non salariaux tels que les droits d'auteur ou le régime de travailleur indépendant;

l'alignement des droits sociaux des techniciens intermittents sur ceux des artistes. En outre, la synthèse générale de «*Bouger les lignes*» annonce que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'investira dans la définition d'un véritable statut propre aux «travailleurs des arts» et «l'artiste indépendant économiquement dépendant». Une révision du régime des travailleurs indépendants complémentaires et celui des petites indemnités est également préconisée.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser les réformes envisagées en la matière et la méthodologie avec laquelle vous entendez collaborer avec les autres entités? Vous êtes-vous concertée avec votre homologue flamand, le ministre Gatz, pour entamer les négociations d'un commun accord? Avec quel calendrier et quelle ligne de conduite entendez-vous travailler? L'adaptation des règles actuelles et la mise sur pied d'un véritable statut d'artiste seront-elles menées de front?

Comment évoluent vos concertations avec les ministres régionaux de l'Emploi en ce qui concerne la mise sur pied d'un contrôle adapté de la disponibilité des artistes allocataires de chômage? Avez-vous pu obtenir gain de cause pour la création d'une formation adaptée aux employés du FOREM et d'Actiris? Enfin, qu'en est-il de vos discussions avec le ministre Borsus sur les liens entre le statut d'artisan et le statut d'artiste?

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée, à de nombreuses reprises ces dernières semaines, par voie écrite et au sein de cette commission, sur le fonctionnement des instances d'avis. Vous m'avez confirmé que les indemnités de lecture de la Commission de sélection des films (CSF) ne reposent sur aucune base légale. Le document final de «*Bouger les lignes*» consacre un chapitre à la réforme des instances d'avis et à leur fonctionnement. À la lecture de ce document, il me semble que le nombre d'instances d'avis sera réduit à huit, auquel s'ajoutera un Conseil des arts et de la culture, qui sera le lieu de consultation et de proposition pour les questions de politique et de gouvernance culturelles.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette proposition de réforme des instances d'avis? Quel sera leur fonctionnement? Comment seront-elles composées? Comment comptez-vous opérationnaliser la mesure? Avez-vous réalisé une estimation budgétaire? Quel est le phasage de la mise en œuvre de cette action? Des crédits budgétaires sont-ils déjà prévus? En un mot: quel est votre agenda?

En outre, Madame la Ministre, je m'étonne de lire l'action 27 dans le document final de «*Bouger les lignes*». En effet, ce matin, votre gouvernement a adopté les premières mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence. Or, le déploiement de la nouvelle alliance culture-école ne se traduira que par la mise en œuvre du par-

cours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Mais nous ne savons toujours pas sous quelle forme il figurera dans le Pacte. Vous me semblez mettre la charrue avant les bœufs.

Pouvez-vous nous détailler le PECA? Comment s'organisera-t-il? Quels seront les objectifs poursuivis? Qui prendra en charge ce nouveau parcours éducatif? Quelle est l'évaluation budgétaire du PECA et, par extension, des mesures prises dans le cadre de l'alliance culture-école? Quelles seront les actions menées entre les enseignants et le monde artistique? Quand le PECA sera-t-il mis en œuvre?

En outre, vous prévoyez d'assurer la gratuité d'accès aux transports publics pour les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, dans le cadre d'activités culturelles et artistiques. Cela ne relève pas de votre compétence. Des contacts ou des accords ont-ils déjà été établis avec les ministres compétents? Quel sera l'impact budgétaire de cette mesure? Quel est votre agenda?

À présent, je souhaiterais parler de l'action n° 8 de la synthèse finale de «Bouger les lignes». Madame la Ministre, elle vise à renforcer les collaborations entre les différents niveaux de pouvoir. Son but est également d'intensifier la coopération entre les différents acteurs lors de certaines initiatives, et ce au-delà de la frontière linguistique.

Cette synthèse prévoit que la Fédération Wallonie-Bruxelles établira des protocoles ou des accords de coopération avec le gouvernement fédéral, les Régions et entre les Communautés pour les matières transversales que sont l'architecture, le numérique, la formation, la recherche, l'exportation, l'enseignement, l'innovation, l'emploi, l'économie, la fiscalité et les relations internationales.

En outre, la Conférence interministérielle (CIM) de la Culture et les structures interadministratives seront mobilisées pour renforcer la cohérence des décisions qui ont une incidence sur les matières culturelles et leur application sur le terrain.

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette action? Comment comptez-vous exécuter cette action? Comment envisagez-vous les relations avec les autres niveaux de pouvoir pour parvenir à la mise en œuvre de cette action? Quel est votre agenda? Quelles dispositions législatives devront-elles être prises et/ou modifiées?

M. Olivier Maroy (MR). – Pour ma part, Madame la Ministre, je voudrais aborder l'action n° 9 de cette synthèse finale. D'après le document de synthèse publié à l'issue de l'opération «Bouger les lignes», vous souhaitez déployer des incitants et des mécanismes financiers et fiscaux pour aider nos acteurs culturels. Pourriez-vous m'en dire plus sur certains points que vous mettez en avant?

Vous envisagez de financer les infrastructures *via* des moyens indirects, comme l'appel à des garanties régionales et communales. Quel sera le mécanisme employé? Pourriez-vous nous donner un exemple concret et duquel s'inspire, éventuellement, cette réforme?

Vous souhaitez définir un cadre fiscal et législatif pour le mécénat. Quelles sont les avancées sur ce sujet? Votre prédécesseure en parlait déjà. Je suppose qu'un cadre est déjà en cours d'écriture? Quels sont les nouveaux outils fiscaux régionaux dont vous faites mention? Pourriez-vous nous donner des exemples? Les acteurs de «Bouger les lignes» souhaitent favoriser le crédit d'impôt, de quelle manière? Vous souhaitez offrir un meilleur accès aux fonds d'investissement et assouplir la logique de rendement. De quelle manière? Je suis étonné, car vous ne parlez pas du *crowdfunding*. Pourriez-vous m'en donner la raison?

Ma prochaine question porte sur l'action n° 14 de la synthèse. D'après ce document, il est question de renforcer l'emploi artistique. Je vous cite: «Une attention particulière sera portée à l'emploi artistique généré par les opérateurs, dans l'examen des demandes de subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans les évaluations. Cette attention portera à la fois sur les aspects quantitatifs (nombre d'équivalents temps plein, part d'emploi artistique dans l'emploi total, part budgétaire dans les dépenses prévisionnelles et dans les comptes, objectifs en termes d'augmentation de ces parts...) et qualitatifs (politique salariale, barèmes, types de contrats, périodes rémunérées pendant les créations...).»

J'ai bien compris que vous ferez attention à cet aspect important avant d'accorder des subventions à un opérateur culturel. La question est maintenant de savoir quels seront les incitants, voire les sanctions qui pourront intervenir si vous estimez que l'emploi n'est pas suffisamment pris en compte. Partirez-vous d'un quota bien précis et qui pourrait, le cas échéant, être modulé en fonction du type d'opérateur? Ou opterez-vous plutôt pour une appréciation au cas par cas? Vous avez énumérés certains critères, mais comment les opérateurs pourront-ils savoir ce que vous considérez comme satisfaisant ou pas? Quelle devrait être la part d'emploi minimale dans le secteur des arts de la scène, par exemple? Que ferez-vous dans le cas où un opérateur ne respecte pas les critères définis? Comment cela va-t-il se passer sur le terrain?

J'en viens à mes questions portant sur l'action numéro 15. Vous souhaitez identifier et renforcer les résidences d'artistes. N'y a-t-il pas déjà une identification de ces résidences? Pourriez-vous nous donner une estimation du nombre de résidences d'artistes? Existe-t-il des accords avec d'autres pays ou d'autres régions à ce sujet? Je prends l'exemple d'un auteur: ne serait-ce pas intéressant de lui permettre de s'isoler dans cer-

tains cas à l'étranger plutôt que de lui proposer une résidence près de chez lui? J'ai l'impression que cela pourrait s'avérer, dans certains cas, plus intéressant. Vous comptez adopter une «charte de bonnes pratiques» sur base d'expériences de terrain concluantes. Pourriez-vous nous donner l'un ou l'autre exemple d'expériences concluantes? Dans le plan «Lecture», les résidences d'auteurs «Écrivains en classe» seront renforcées et ouvertes aux métiers de la bande dessinée. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure ce système, que j'apprécie particulièrement, sera-t-il encouragé? Quels seront les budgets supplémentaires débloqués à cette fin?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En ce qui concerne les actions 4, 5, 6 et 8, j'ai déjà eu l'occasion d'y répondre lors du débat thématique du 7 juin dernier. Je vous rappelle volontiers les réponses que j'ai données sur les actions 4 et 8, puisque vous le souhaitez.

Monsieur Knaepen, l'action 4 du plan d'action «Bouger les lignes» vise effectivement la réforme des instances d'avis et de leur fonctionnement. Le nombre d'instances d'avis sera réduit, comme le prévoyait déjà la Déclaration de politique communautaire (DPC). Ce n'est donc pas un *scoop*. Je constate seulement que les intérêts convergent entre un accord de gouvernement et les propositions émanant des secteurs et des acteurs de terrain. Qu'elles soient cinq, huit, voire plus, le nombre exact des actions n'est pas le plus important. Ce qui l'est, c'est la volonté de mieux faire fonctionner le système et, donc, de le réformer.

Dans l'immédiat, j'entends présenter au gouvernement une réforme globale de la gouvernance. Elle sera largement inspirée des travaux de «Bouger les lignes» et du respect de la charte associative. Sur cette base, je chargerai à la fois l'administration générale de la Culture et l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) de travailler conjointement à cette réforme. Dans tous les cas, je place au cœur de la réforme la nécessité de mieux distinguer les fonctions de concertation de celles d'avis sur les subventions, comme vous avez pu le lire dans les quarante actions. Notez que le renouvellement des contrats-programmes des arts de la scène n'est évidemment pas concerné.

Concernant l'action 8 sur la coopération institutionnelle, la manière dont j'entends opérationnaliser cette action me semble décrite de manière assez précise. Il s'agira d'activer – voire de dynamiser – les accords ou les lieux de coopération quand ils existent, d'en envisager de nouveaux lorsque c'est nécessaire, et de veiller à la concertation dynamique des différentes parties concernées. Dernièrement, une réunion de travail avec mon homologue néerlandophone portait justement sur une série de coopérations très utiles dans ce domaine. Par ailleurs, dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) de la Culture, il

semble que les coopérations institutionnelles et «transfédérales» sont en train de se développer et de se pérenniser. En témoigne l'évolution de Flagey ces dernières années.

J'en arrive aux différentes questions qui m'ont été posées et je procéderai en suivant l'ordre des actions. En ce qui concerne l'action 9 et le financement alternatif, Monsieur Maroy, vous évoquez les financements indirects et l'accès à l'investissement. Sans empiéter sur les compétences du ministre-président, je pense que la recapitalisation à hauteur de 20 millions d'euros de St'Art répond déjà partiellement aux besoins exprimés.

Pour ce qui est de l'existence d'un cadre fiscal et législatif pour le mécénat, les travaux sont déjà entamés dans le cadre de la CIM de la Culture. Comme j'ai pu le préciser lors de l'état des lieux de la deuxième réunion de cette CIM, au début du mois de mai, le groupe de travail sur le financement complémentaire de la culture s'est déjà réuni une première fois en avril et se reverra à la rentrée pour avancer sur la question en concertation avec le pouvoir fédéral, qui est présent dans les débats. Je rappelle que la définition du mécénat et les besoins de définition légale dépendent de ce niveau de pouvoir.

Le crédit d'impôt, quant à lui, est un avantage fiscal qui fait partie des matières transférées par l'État fédéral aux Régions lors de la 6^e réforme de l'État. Les autres avantages fiscaux sont les dépenses déductibles et les réductions d'impôts. Toutefois, contrairement aux deux autres, les dépenses qui donnent droit à un crédit d'impôt ne sont pas limitées à l'impôt dû. Je vous rappelle ici que la réglementation existante sur ces matières reste d'application jusqu'à ce qu'une Communauté ou une Région décide de modifications ou de nouvelles règles. Celles qui étaient déjà d'application à l'État fédéral ont été transférées telles quelles aux Régions.

Pour en venir au *crowdfunding*, les recommandations de «Bouger les lignes» n'en font pas spécifiquement mention, probablement parce que le projet est actuellement suffisamment encadré. Le dispositif vient d'ailleurs d'être précisé par le gouvernement fédéral. L'enjeu est maintenant que la pratique se développe là où elle est la plus pertinente et que nous puissions l'évaluer sur le long terme.

Madame Warzée-Caverenne, en ce qui concerne le statut de l'artiste et l'action 11, l'adaptation des mesures actuelles et les réflexions sur les nouveaux modes de travail peuvent bien entendu être menées de front. Mais l'une relève de l'action là où l'autre est du domaine de la recherche. Les concertations avec les Communautés et les Régions ont déjà débuté, l'enjeu étant, dans un premier temps, de nous accorder sur les positions à défendre auprès de l'État fédéral, en particulier avec mes homologues Sven Gatz et

Isabelle Weykmans. Pour ce qui est de la concertation avec mes collègues régionaux, l'enjeu est de reconnaître la difficulté pour les agents d'accompagnement ou de contrôle de s'y retrouver dans les spécificités et la complexité du système. Je l'ai déjà dit, il serait de bon aloi de prévoir des formations complémentaires pour les agents du FOREM et d'Actiris, par exemple, afin de mieux cerner le véritable travail des artistes ainsi que les conditions de contrôle et de disponibilité pour les personnes qui bénéficient de ce statut. Les formations restent à mettre en place. J'espère pouvoir avancer sur ce point à la fois avec Namur et Bruxelles.

Monsieur Maroy, en ce qui concerne l'action 14 et l'emploi artistique, des quotas d'emplois artistiques qui ne seraient pas définis au cas par cas n'auraient pas de sens, vu la diversité des opérateurs. Par exemple, la plupart des structures de services n'engagent que peu voire pas d'artistes, à la différence des structures de création qui, elles, en engagent beaucoup. Dans les contrats-programmes, les modalités d'emploi seront précisées et feront donc l'objet d'un engagement de la part des opérateurs. C'est sur cet engagement qu'ils seront évalués. Quand le cahier des charges n'est pas respecté, des procédures sont par ailleurs prévues, comme c'est déjà le cas actuellement, pour interrompre les subventions, voire les supprimer.

Pour ce qui concerne l'action 15 et les résidences d'artistes, depuis le début de l'opération, je m'efforce de sortir des sentiers trop visibles et trop faciles. Ainsi, l'estimation des résidences dépasse les initiatives structurelles soutenues. C'est la réalité de terrain que je souhaite cerner, au-delà des intuitions et des chiffres trop officiels. Je souhaite – et je serais étonnée qu'on me le reproche – une cartographie fidèle de la réalité des pratiques, des ressources et des réseaux. Ce travail reste à faire. Vous aurez d'ailleurs remarqué que la connaissance des réalités de terrain et une vision précise et fidèle de celles-ci font souvent défaut. Raison pour laquelle l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) est mobilisé à plusieurs reprises dans le Plan, raison aussi pour laquelle la codification et la coordination du système d'information sont d'autres actions importantes.

De nombreuses initiatives existent au sein du secteur. Ce que nous voulons, c'est les référencer et les mettre en relation pour leur permettre de se coordonner et les aider à faire le lien avec les artistes et créateurs et à partager les bonnes pratiques en la matière, notamment sur les coûts de création.

En termes d'accord avec d'autres pays, il existe notamment le réseau Trans-Form dans le secteur de la marionnette via le programme européen Interreg IV. La Communauté française dispose, par ailleurs, de maisons à l'étranger qui sont à la disposition des auteurs et créateurs. La Mar-

lagne, qui reste un lieu isolé, accueille également artistes, groupes et compagnies en résidence et développera encore ses missions dans les années à venir. C'est prévu d'ailleurs avec le nouveau directeur qui a donné de nouvelles impulsions à ce lieu. Je tiens à souligner les avancées importantes qui ont été réalisées par cette nouvelle dynamique.

En ce qui concerne la mise sur pied d'une charte de bonnes pratiques, je compte m'inspirer de la charte de résidence transfrontalière du réseau Trans-Form qui agit sur le secteur des arts de la marionnette.

La mesure d'extension d'«Écrivains en classe» aux auteurs de BD est à l'étude. Je viens de m'atteler à trouver un juste milieu dans le cadre budgétaire qui m'est imparié pour éviter que l'une des deux initiatives ne prenne l'ascendant sur l'autre.

En ce qui concerne l'action n° 22 de soutien à des réseaux de lieux de diffusion, question qui aurait pu être posée distinctement, je suis ravie de vous dresser un bilan de la première édition du parcours Extra-Muros qui s'est tenu en 2016 dans le cadre de l'opération «Bouger des lignes» et des recommandations de la Coupole «Artistes au centre», en vue de renforcer le soutien à la création et aux artistes. L'initiative a été prise de dégager un budget complémentaire de 150 000 euros pour soutenir davantage la diffusion des artistes de la Communauté française.

Élargir le réseau de diffusion au-delà des salles du réseau Club Plasma permet aux artistes d'augmenter leur visibilité, mais également de toucher un public de proximité en lui proposant des concerts de qualité. La mise en réseau de petits lieux de diffusion avec les salles Club Plasma a permis de créer un lien et un dialogue entre les différents opérateurs.

L'opération s'est déroulée en plusieurs temps. Dans un premier temps, ce sont toutes les salles wallonnes du Club Plasma qui ont proposé un parcours découverte de nouveaux lieux et artistes entre le 1^{er} mai 2016 et la mi-novembre. Ce parcours s'est clôturé par un événement commun labellisé «Dix ans du Club Plasma» organisé les 3 et 18 décembre 2016, focalisé sur les plus belles découvertes artistiques des mois précédents dans les salles du Club Plasma et chez leurs partenaires. L'ASBL Court-Circuit qui a coordonné toute cette opération a également mis sur pied un «ProPulse Extra-Muros» le samedi 4 février 2017 dans trois nouveaux lieux bruxellois à la suite d'un appel à candidatures.

Plus de 120 formations musicales ont été programmées dans ce cadre. Le budget de cette opération était essentiellement dédié aux cachets des artistes de la Communauté française, mais couvrait également les frais techniques engagés pour assurer la qualité des prestations et les frais afférents à la promotion des artistes visant à faire connaître les nouveaux talents auprès du public.

Quelques artistes étrangers, dont le cachet n'a pas été pris en charge par ce budget extraordinaire, mais a été financé sur fonds propres, ont par ailleurs été programmés dans ce contexte, permettant ainsi des rencontres et des échanges entre musiciens.

Une quarantaine de lieux de diffusion ont été mis en valeur grâce à ce parcours. Ces collaborations ont revêtu différentes formes: soutien à la diffusion d'artistes émergents dans les cafés-concerts, promotion de groupes de compositions originales, dynamisation de centres urbains, valorisation de programmes d'échanges artistiques, mise en place de tournées et de plateaux d'artistes, développement de la scène locale, collaboration avec des festivals, consultation et expertise des équipes Club Plasma pour une programmation musicale de qualité. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres.

À côté de ces concerts extra-muros, il est important de permettre également au Club Plasma de mettre en avant ses lieux de manière à leur conférer une visibilité auprès du public. Si la plupart des festivals bénéficient d'une médiatisation importante, il est beaucoup plus difficile pour une petite salle de concert d'attirer l'attention permanente du public. Un événement célébrant les dix ans du Club Plasma a donc été organisé les 18 novembre et 4 décembre 2016 sur les différents sites du Club. Je tiens la programmation de cet événement à votre disposition.

Quant à l'action 27, «Déploiement d'une nouvelle alliance culture-école», je suis assez surprise, Monsieur Knaepen, par votre expression «mettre la charrue avant les bœufs». Labourer le terrain culturel est très important pour permettre à la culture de s'épanouir en tout temps et en tout lieu. J'ajouterais que la récolte doit profiter aux citoyens et aux artistes.

Je suis surprise par votre réaction, car j'ai eu l'occasion de présenter le 23 janvier 2017 à BOZAR les conclusions des travaux de la coupole «Alliance culture-école». En lisant ce document, vous y découvrirez que cette alliance ne se réduit pas au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), même si je soutiens cette proposition phare à 1000 %. Il y est aussi question de recommandations dans le cadre de la révision de la formation initiale des enseignants et de la formation en cours de carrière, ainsi que de la désignation de référents, tant du côté des établissements scolaires qu'au sein des opérateurs culturels.

Par ailleurs, le rapport sur les éléments du plan d'action relatif au nouveau tronc commun, remis le 28 avril par le professeur Marc Romainville au nom du groupe de travail chargé de ces questions, développe les accents, objectifs, enjeux et caractéristiques du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), de même que les modèles de grilles horaires – présentés à titre de propositions –, les partenaires

potentiels ou encore le rôle des différents acteurs. Ce document se trouve sur le site de «Bouger les lignes» et celui du Pacte d'excellence.

À ce stade, toutes les modalités pratiques ne sont pas arrêtées: la partition est écrite, mais il faut encore l'«orchestrer». La mission du groupe spécifique est maintenant de réfléchir à l'opérationnalisation de ce PECA. Tous les acteurs de l'enseignement et de la culture sont donc d'accord pour rendre enfin sa juste place à l'esprit de création, mais aussi à la culture et à la rencontre de l'art dans le parcours scolaire. Avec ma collègue chargée de l'Enseignement, nous nous concertons avec les acteurs des deux secteurs pour entendre leurs propositions et avancer concrètement.

Je conclurai de la même manière que le 7 juin dernier en précisant que j'ai voulu que le plan d'action reflète fidèlement les vœux exprimés par les secteurs et change véritablement les paradigmes. Il permettra, à terme, d'adapter la politique culturelle de la Communauté française à la société, aux cultures et aux pratiques d'aujourd'hui et de laisser ouvertes les portes à celles de demain. Il apporte des réponses structurelles et transversales aux secteurs culturels et à toutes leurs composantes. Cette réunion de commission est pour moi une nouvelle occasion de remercier l'ensemble des professionnels et, en particulier, les coordinateurs qui ont pris en charge cette opération.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Concernant l'action numéro 22 et le Club Plasma, la programmation «Extra-Muros» répond à la demande que j'ai formulée précédemment de rapprocher la culture de différents publics. Cela éviterait de toujours la placer au centre des grands pôles culturels que sont généralement les villes. À travers leur programmation, qu'il s'agisse de concerts ou d'ateliers, différents événements ont pu avoir lieu dans des zones très diverses, ce qui me semble tout à fait opportun.

Concernant la deuxième question, relative au statut des artistes, il y a là un grand vide. Je constate, Madame la Ministre, que vous avez mené des concertations avec les différentes Communautés et qu'il reste du chemin à parcourir. Je vous encourage donc à poursuivre ce travail, notamment avec les différentes Régions, en vue de la mise en place de formations dans le cadre d'une meilleure compréhension de ce statut particulier, mais également avec le gouvernement fédéral.

M. Philippe Knaepen (MR). – Tout d'abord, dans le cadre de «Bouger les lignes», mes multiples questions relatives aux instances d'avis ont démontré qu'il est absolument nécessaire de réformer ces dernières afin que soient assurées les garanties légales concernant leur fonctionnement et la rémunération de leurs membres. Il faut également veiller à ce qu'une représentation hétérogène et rajeunie des acteurs de terrain soit mise en

œuvre. Il est aujourd’hui trop tôt pour se prononcer sur la diminution des instances d’avis que vous proposez, Madame la Ministre. Il faudra d’abord consulter le secteur pour pouvoir ensuite prendre une décision. Une réforme est indispensable, c’est une évidence. Mais elle devra se faire en parfaite concertation et dans le respect de tous les acteurs.

Concernant les coopérations culturelles, je ne peux que vous applaudir. Cette action est réellement indispensable eu égard à notre paysage institutionnel pour le moins fractionné, et j’aurais même envie de dire «Enfin!».

En outre, j’attire malgré tout votre attention sur l’importance des coopérations intrafrancophones, où la culture peut aussi jouer un rôle de moteur dans le développement touristique et, par extension, dans le développement de l’économie et de l’emploi. Je suis par exemple toujours très déçu de voir ces flots de touristes qui débarquent à Charleroi et prennent une navette vers Bruxelles alors que le bassin carolorégien offre tant de choses à voir et à mettre en valeur.

Enfin, je suis bien entendu favorable au principe «Culture-école», qui amènerait une plus grande ouverture du monde culturel à celui de l’école. Ils évoluent de manière cloisonnée et ils devraient effectivement interagir plus largement et éveiller les esprits artistiques. D’après ce que j’en sais, les pays de l’Est comme la Roumanie ont davantage intégré l’enseignement artistique dans leurs programmes scolaires.

Vous avez évoqué la réforme de la formation initiale ou le tronc commun; ces éléments ne sont pas encore d’actualité, au vu de ce que j’ai pu lire ces dernières semaines. On m’avait dit que la partition était écrite; il faudra encore la jouer. Je conclurai sur un trait d’humour: nous espérons réellement qu’au bout du compte, il n’apparaîtra pas que ce projet est un navet.

M. Olivier Maroy (MR). – «Bouger les lignes» contient indéniablement des pistes intéressantes en ce qui concerne le financement. Il reste évidemment à concrétiser ces belles intentions. Toutefois, cela semble bien parti à en juger par les collaborations mises en place entre les niveaux de pouvoirs. Ces collaborations me paraissent indispensables puisque l’on se trouve à cheval sur des compétences qui relèvent des uns et des autres et notamment du pouvoir fédéral. Il est important de poursuivre sur la bonne voie de l’extension du *tax shelter* aux arts de la scène, qui a été rendue possible par une collaboration efficace entre l’État fédéral et les Régions.

Je regrette que le *crowdfunding* ne figure pas parmi les priorités. Selon vous, Madame la Ministre, ce mode de financement est déjà suffisamment encadré. L’enjeu est pourtant qu’il se développe; c’est pourquoi il aurait été utile, ne fût-ce que symboliquement, de le mettre en avant.

Je reste beaucoup plus sceptique quant à

vos réponses concernant l’emploi artistique. Mes questions étaient certes ciblées, mais depuis deux ans et demi que vous clamez votre volonté de remettre l’artiste au centre, vous avez suscité des attentes très fortes. Je crains que nous soyons quelque peu déçus, mais ne préjugeons pas. Je reviendrai avec des nouvelles questions qui, je l’espère, ne seront pas couplées à d’autres, car cette formule n’est pas très efficiente.

Enfin, en ce qui concerne les résidences d’artistes, l’idée est géniale. Elle existe depuis un certain temps, mais je tiens à saluer votre volonté de cerner la réalité de terrain et de développer cette idée. Sur ce plan-là, vos actions vont dans le bon sens.

3.12 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Groupes de lecture de la CSF»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, lors d’une des dernières réunions de notre commission, je vous ai interrogée sur les indemnités de lecture versées aux membres de la Commission de sélection des films (CSF). Une de mes questions portait sur la ventilation des rémunérations qui leur sont accordées entre les jetons de présence, les frais de déplacement et les indemnités de lecture. Vous m’avez indiqué le montant global des rémunérations, soit près de 220 000 euros, mais pas leur ventilation. Pouvez-vous dès lors me préciser la ventilation des montants perçus entre les jetons de présence, les frais de déplacement et les indemnités de lecture, au cours des cinq dernières années? Pouvez-vous me confirmer qu’il n’existe aucune autre rémunération versée sans base légale, en ce compris en dehors des instances d’avis?

Dans cette même réponse, vous m’avez précisé que la CSF se subdivise en onze groupes de lecture qui analysent les dossiers par créneau spécifique – longs et courts métrages de fiction, documentaires, films télévisuels d’animation, etc. – et que le quorum de chacun de ces groupes est de cinq membres. J’ai donc déduit de votre réponse que la CSF est composée d’une instance unique de 55 membres effectifs. Dans les faits, ce sont les groupes de lecture qui procèdent à l’analyse des 500 dossiers examinés.

Si l’on peut comprendre qu’il soit difficile à une seule instance, *a fortiori* composée d’autant de membres, d’examiner «en plénière» l’ensemble des dossiers qui lui sont soumis, il me semble évident que ces groupes de lecture, dès lors qu’ils sont permanents et se substituent à la Commission, correspondent à ce que le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs qualifiés de «subdivisions structurelles». Or celles-ci doivent elles aussi, en